



## Baisse de loyer sur l'annonce non prise en compte

Par pms, le 22/09/2011 à 14:44

Bonjour,

je dois signer un bail locatif demain.

J'ai déposé mon dossier au mois d'août, il a été refusé. Le loyer sur l'annonce était alors de 586€ CC.

Comme j'ai un besoin urgent de logement, mon père, qui au départ devait être garant, a posé, suite à ce refus, un dossier à son nom à lui. A ce moment-là, le loyer sur l'annonce internet avait baissé de 30 euros, et était affiché à 556€ CC.

Mon père étant aller poser en direct son dossier à la Régie, il a eu un devis avec un loyer mentionné à 556€cc.

Puis, de file en aiguille, il a discuté avec le gestionnaire, qui l'informe que finalement, ils peuvent accepter que ce soit moi qui signe le bail. Donc, acceptation au final de mon dossier, avec mon père en caution. J'ai du refournir toutes les pièces.

Néanmoins, la régie me fait signer un bail à 586 euros CC, alors que depuis plus de 3 semaines, l'annonce est à 556 cc. La régie me soutient que le loyer n'a jamais baissé, malgré le devis fait à mon père et l'annonce sur internet

J'ai fait une capture d'écran de l'annonce internet (+impression de la fiche de visite et tout ce qui indiquait un loyer de 556€), et j'ai également le devis fait à mon père.

Quels sont mes recours?

Avec tous mes remerciements